



LUTTE CONTRE LES PARASITES VERTÉBRÉS RÉCENTS

Cette instruction décrit les modalités de lutte contre les parasites dans la collection des vertébrés récents.

	Acteur	Etape
1	Gestionnaire de collection	Préventif: les spécimens sont placés dans des boîtes propres en carton (acid free) ou dans des boites type "LAB" en plastique et ensuite placées dans un plateau caisse fermé.
2	Gestionnaire de collection	Préventif: dans chaque conservatoire ou lieu de présentation placer des pièges à mites ou autres parasites afin de détecter immédiatement toute infestation (Pièges à phéromones). Relever les pièges et en tenir un état des lieux régulièrement. Changer les phéromones et les papiers collants au minimum tous les 6 mois.
3	Gestionnaire de collection	Curatif: en cas de détection d'un foyer d'infestation, isoler tout de suite le ou les spécimen(s) attaqué(s), nettoyer la place et vérifier aux alentours s'il n'y a pas d'autres sources de parasites.
4	Gestionnaire de collection	Identifier les parasites (éventuellement avec l'aide du service d'entomologie en cas de doute) afin de lutter le plus efficacement possible.
5	Gestionnaire de collection	Curatif: le matériel touché par des parasites est emballé et placé en quarantaine dans un congélateur à environ -20°C pendant minimum 3 semaines afin de tuer les insectes. Il est ensuite ressorti et mis à réchauffer doucement afin d'éviter la condensation et la formation de moisissures.
6	Gestionnaire de collection / Conservateur	Curatif: nettoyer le(s) spécimen(s) des restes de parasites afin de ne pas recréer des foyers d'infestation. Si le spécimen est encore en état, le remettre dans les collections. Si le spécimen est trop détérioré, il faudra le déclasser et l'éliminer.
7	Gestionnaire de collection	Curatif: en cas d'infestation de l'ensemble d'un conservatoire, celui-ci sera mis en quarantaine et gazé à l'aide d'une bombe insecticide. Cela laissant des résidus dans le conservatoire ou sur les spécimens on évitera au maximum de l'employer. En cas d'utilisation, les portes du local seront condamnées et l'accès sera interdit pendant trois jours.